



DÉCLARATION DE TAXE ANNUELLE SUR LES RÉSIDENCES MOBILES TERRESTRES

PÉRIODE D'IMPOSITION DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE

	(Article 1013 du code général des impôts)
1. Identification du redevable	
Mor	sieur
Non	:
Pré	om :
Numéro fiscal :	
Adre	sse postale :
2. Caractéristiques de la résidence mobile terrestre	
Nati	re de la résidence mobile : Caravane 🗆 Camping-car 🗅
Numéro d'immatriculation :	
Date de première mise en circulation :/	
Anc	enneté de la résidence mobile : au plus 10 ans 🚨 plus de 10 ans et 15 ans au plus 🚨 plus de 15 ans 🚨
3. Montant de la taxe par résidence mobile terrestre	
Il est de 150 \in à acquitter auprès d'un centre des finances publiques (service des impôts des particuliers ou trésorerie).	
Par exception, il est réduit à 100 € pour les résidences mobiles terrestres dont la date de 1 ^{ère} mise en circulation est antérieure de plus de 10 ans et de 15 ans au plus au premier jour de la période d'imposition.	
Sont exonérés :	
-	les propriétaires de résidences mobiles terrestres dont la date de première mise en circulation est antérieure de plus de quinze ans au premier jour de la période d'imposition ;
-	les titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées mentionnée à l'article L. 815-1 du code de la sécurité sociale ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du même code ;
_	les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés lorsque le montant de leurs revenus de l'année précédente n'excède pas certaines limites ;
-	les personnes atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence lorsque le montant de leurs revenus de l'année précédente n'excède pas certaines limites.
I	e montant que vous devez acquitter est de :euros (en chiffres).
4. Pièces justificatives à joindre obligatoirement	
Certificat d'immatriculation (carte grise) de la résidence mobile.	
Justificatif(s) si le propriétaire ou son conjoint relève de l'une des situations d'exonération visées au 3.	
	Fait à, le/
	Signature

